



Où demander le casier judiciaire pour naturalisation?

Par Narziss

Bonjour

Je voudrais savoir si la préfecture accepte les casiers judiciaires délivrés par les consulats ici en France ou s'il faut le faire obligatoirement dans mon pays d'origine.

Merci

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Très cordialement

Par Narziss

Bonjour,

la préfecture m'a fait savoir que seul les casiers judiciaires délivrés par les autorités du pays d'origine sont acceptés.

Cdt